

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 AVRIL 2022**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN			X		
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé de TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	Mme Edith MARGUIN
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

M. le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Finances

- **Délibération n° 018 : Comptes de gestion 2021 – Budget principal**

M. Dominique DAVID procède tout d'abord à la présentation des comptes de gestion qui vont porter sur les délibérations numérotées de 18 à 24. Il rappelle que les comptes de gestion sont élaborés par le comptable de la collectivité. Ils retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle des comptes administratifs.

La première délibération 18 porte sur le compte de gestion relatif au budget principal. Le compte de gestion 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval fait apparaître un excédent cumulé de 826 960,79 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 7 616 196,79 € en section de fonctionnement.

Il indique que ces résultats sont conformes aux comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 019 : Comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que le compte de gestion 2021 du budget annexe immobilier d'entreprises, fait apparaître un déficit cumulé de 191 575,46 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 56 853,98 € en section de fonctionnement. Ces résultats sont conformes aux comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval.

Suite à la remarque formulée sur le montant de l'excédent cumulé en section de fonctionnement et qui porte sur une différence d'un centime, M. Dominique DAVID indique que ce montant sera vérifié mais qu'il s'agit très probablement d'une erreur de frappe. Il souligne que les comptes de gestion ne sont produits par les services de la trésorerie qu'à partir du moment où ils sont en conformité, jusqu'au centime près, avec le compte administratif.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 020 : Comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID indique que le compte de gestion 2021 du budget annexe Zones d'activités économiques fait apparaître un déficit cumulé de 2 808 382,96 € en section d'investissement, ces résultats sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 021 : Comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER procède à la présentation du compte de gestion 2021 du budget annexe Office de Tourisme qui fait apparaître un excédent cumulé de 35 047,19 € en section d'investissement et un excédent cumulé 31 080, 68 € en section de fonctionnement. Ces résultats sont conformes aux comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 022 : Comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC fait apparaître un déficit cumulé de 22 314,18 € en section d'exploitation. Ces résultats sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 023 : Comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU présente le compte de gestion 2021 du budget annexe SICTOM qui fait apparaître un excédent cumulé de 376 769,26 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 1 088 967, 14 € en section de fonctionnement. Ces résultats sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 024 : Compte de gestion 2021- Budget Annexe ordures ménagères REOM**

M. Rudy BOISSEAU indique que le compte de gestion 2021 du budget annexe REOM fait apparaître un excédent cumulé de 110 937, 30 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 508 554, 97 € en section d'exploitation. Ces résultats sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 025 : Bilan des acquisitions et des cessions – Année 2021**

Adoption à l'unanimité

M. Dominique DAVID précise que les comptes administratifs vont être présentés. Ils reprennent les mêmes éléments que les comptes de gestion

Il rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il fait remarquer qu'une analyse détaillée des comptes a été adressée en préparation du présent conseil.

Il indique que seuls certains éléments seront repris dans la présentation et rappelle que le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il propose donc à l'assemblée de présenter les sept budgets dans un premier temps et de ne procéder au vote qu'une fois ces présentations effectuées. Il précise que pour chaque budget, sera présentée à l'écran une synthèse des chiffres de l'exercice sachant que le détail apparaît dans la note qui a été communiquée.

- **Délibération n° 026 : Comptes administratifs 2021 – Budget principal**

M. Dominique DAVID indique que le compte administratif du budget principal fait apparaître en dépenses réelles de fonctionnement une augmentation de 5% entre 2020 et 2021.

Cet écart est en quasi-totalité dû à la reprise de compétence du C'Bus et à la montée en puissance du programme de dépenses GEMAPI.

Les recettes réelles de fonctionnement ont, entre 2020 et 2021, augmenté de 6% cette hausse s'explique par une augmentation des recettes fiscales incluant le produit de la taxe GEMAPI, une augmentation légère des produits des services, des subventions perçues sur des projets comme le Campus connecté ou le Projet Alimentaire du Territoire et la vente d'une cellule sur l'ancien bâtiment ACIER PLUS.

Le résultat de fonctionnement en augmentation par rapport à 2020 s'élève à 1 692 136 €.

En investissement, il explique qu'essentiellement en raison des circonstances sanitaires, de nombreux projets ayant été différés ou partiellement engagés, le taux de réalisation des dépenses est à peine de 45 % et 69 % pour les recettes.

Les résultats d'investissement s'élèvent à 1 350 340 € pour l'exercice, le solde des restes à réaliser de 2 933 507 € en dépenses traduisent la reprise des différents projets en fin d'année 2021.

Il indique que compte tenu du solde des restes à réaliser, le besoin de financement de l'exercice pour la section d'investissement s'élève à 2 106 584 €.

Il souligne que cette présentation a été reprise dans le tableau figurant dans la délibération correspondante.

- **Délibération n° 027 : Comptes administratifs 2021 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID précise que le compte administratif 2021 fait apparaître en dépenses réelles de fonctionnement une baisse de 20% par rapport à 2020.

Cette différence s'explique essentiellement par la taxe d'aménagement payée en 2020 sur le bâtiment du Quai des Entrepreneurs.

En recettes réelles de fonctionnement, il fait observer que les réalisations sont très supérieures à 2020 et aux prévisions. Elles s'expliquent par les ventes réalisées durant l'exercice. Le résultat de fonctionnement s'élève à 56 583 € pour l'exercice.

En investissement, il indique que les écritures réelles correspondent à de petits travaux sur différents bâtiments. Le résultat d'investissement s'élève à 709 658€ pour l'exercice et traduit l'impact comptable des cessions de l'exercice. Il précise que compte tenu des soldes des restes à réaliser, il n'y a pas de besoin de financement en investissement pour l'exercice.

- **Délibération n° 028 : Comptes administratifs 2021 – Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID indique que ce budget retrace les recettes de l'exercice en section de fonctionnement au niveau des écritures réelles. Il rappelle que ces montants sont ensuite transférés en section d'investissement pour constater l'évolution de la valeur du stock des terrains en cours de l'exercice.

Sur 2021, le résultat d'investissement de 205 929 € correspond, sur l'exercice, à une diminution de la valeur du stock de terrain consécutivement à des ventes supérieures aux travaux d'aménagement réalisés sur les terrains.

A fin 2021, il indique que le déficit cumulé de ce budget s'élève à 2 808 383 €.

- **Délibération n° 029 : Comptes administratifs 2021 – Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 200 000 €.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 4 597 € pour l'exercice 2021 et le résultat d'investissement s'élève à 1 399 €.

- **Délibération n° 030 : Comptes administratifs 2021 – Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que sur ce budget, une grande partie des flux est constituée en dépenses et en recettes par des aides à la réhabilitation des assainissements autonomes de particuliers versées par l'agence de l'eau et qui transitent par ce budget.

Il rappelle que les modalités de contrôle ont été harmonisées depuis le 1^{er} juin 2021 avec notamment l'établissement d'une grille tarifaire unique avec paiement par redevance à l'acte. Il souligne par ailleurs que les tarifs votés en avril 2021 ont été établis de manière à permettre l'équilibre du budget à horizon 2024 au plus tard.

Le budget présente un déficit de 55 364 € en 2021. Pas de section d'investissement.

Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion 2021 de M. le Trésorier.

- **Délibération n° 031 : Comptes administratifs 2021 – Budget Annexe – Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU fait observer que sur ce budget, en fonctionnement, les dépenses réelles sont en augmentation de 10% entre 2020 et 2021. Cette évolution tient à la hausse continue des charges de tri et de traitement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse entre 2020 et 2021 en raison essentiellement d'un rattrapage des recettes de soutien et de rachat de marchandises entre les deux exercices. Le résultat de fonctionnement s'élève à 59 470 € pour l'exercice.

En investissement les principaux postes de dépenses correspondent au programme de roulement des bennes de collecte et de l'acquisition de bacs et colonnes d'apport volontaire. S'agissant des recettes, il précise qu'elles sont constituées du FCTVA correspondant aux dépenses.

Le déficit d'investissement de l'exercice s'élève à 87 373 €.

- **Délibération n° 032 : Comptes administratifs 2021 – Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

M. Rudy BOISSEAU précise que sur ce budget, en fonctionnement, les dépenses réelles sont en augmentation de 15,4 % entre 2020 et 2021. Cette évolution tient à la hausse continue des charges de tri et de traitement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse entre 2020 et 2021 pour l'essentiel en raison d'un rattrapage aussi des recettes soutiens et rachats de marchandises entre les deux exercices.

Le déficit de fonctionnement s'élève à 61 700 € pour l'exercice.

En investissement, la principale dépense de l'exercice est l'acquisition d'un véhicule. Il rappelle que les recettes sont constituées du FCTVA correspondant aux dépenses et à l'encaissement d'une subvention portant sur le renouvellement de l'ensemble des colonnes d'apport volontaire du territoire.

Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à 60 902 €.

M. Dominique DAVID demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques sur ces présentations.

M. Bernard GAUDIN formule une question de compréhensions sur les deux derniers budgets. Il s'interroge sur les recettes de soutien et demande si elles intègrent les recettes des organismes collecteurs.

M. Rudy BOISSEAU répond par l'affirmative.

L'assemblée n'ayant plus de questions ou remarques sur ces présentations, M. Dominique DAVID : demande au Président de sortir de la salle afin de pouvoir procéder au vote et ce, conformément à la règle.

- **Délibération 026 - Budget principal - vote**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération 027 - Budget annexe immobilier d'entreprises - vote**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération 28 - Budget annexe zones d'activités économiques- vote**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération 029 - Budget Office du Tourisme - vote**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération 030 – Budget Annexe SPANC - vote**

M. Sébastien CROSSOUARD souligne que ce compte administratif intègre le report antérieur. Il communique le résultat d'exercice qui est donc un déficit de 55 364,22 €, le report antérieur était de 33 050,04 € ce qui faisait un cumul de - 22 314, 18 €.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération 031 - Budget Annexe SICTOM- vote**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération 032 - Budget Annexe REOM- vote**

Adoption à l'unanimité

M. Dominique DAVID précise que les votes des comptes administratifs sont terminés et que le Président va être rappelé pour revenir à la présente séance.

En attendant le retour du Président, il souligne qu'un parapheur va circuler dans la salle afin que chaque conseiller communautaire puisse signer impérativement les sept pages des comptes administratifs sans bloquer le parapheur.

Il informe le Président que les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité.

M. le Président remercie les conseillers communautaires.

- **Délibération n° 033 : Budget Primitif 2022 – Budget Principal**

Pour la présentation des budgets primitifs, M. Dominique DAVID propose de visualiser un film qui représente les projets de l'année 2022.

Il rappelle que pour les budgets, des éléments plus détaillés sont également présentés dans la note qui a été transmise aux conseillers communautaires. Il demande que le film de présentation du budget primitif 2022 soit lancé.

Visualisation du film de présentation du budget primitif 2022

M. Dominique DAVID indique que ce film a été l'occasion de présenter l'ensemble des compétences de l'intercommunalité et des implications financières que cela suppose. Il propose de passer à un temps d'échanges sur ce sujet avant de continuer la présentation des délibérations suivantes.

M. Bernard GAUDIN souhaite émettre deux remarques. La première en termes de questionnement sur le produit attendu de la GEMAPI. Il souligne que les documents présentés annoncent 726 000 € de produit de cette taxe. Il souhaiterait obtenir dans les prochains jours, la répartition entre la partie GEMA, gestion des milieux aquatiques, et la partie PI, prévisions des inondations. Il lui semble en effet important de s'engager d'une manière plus ferme sur la partie GEMA.

La seconde remarque est de portée générale. Il a bien constaté que la collectivité a prévu un large plan d'investissements jusqu'à la fin de la mandature. Ce plan se traduit par une feuille de route qui a été validée au moment du vote du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique en octobre dernier lors duquel 21 fiches actions avaient été présentées pour un engagement de la collectivité de 45 000 000 € sur le temps de la mandature. Le budget ainsi présenté le confirme.

Il fait le constat que les remarques formulées en octobre dernier sur le fait que ce contrat figeait l'ensemble des engagements de la collectivité sont confirmées. Selon lui, il n'y a plus de marges de manoeuvre, ni de possibilité de discuter de d'autres investissements qui seraient peut-être plus prioritaires. Les budgets ainsi présentés sont destinés à couvrir ce plan d'investissement de 45 000 000 €. Il fait remarquer que la fiche action relative à la rénovation de l'espace dauphins avait pratiquement doublé puisque l'opération s'élève aujourd'hui à 13 000 000 €.

De son point de vue, et pour les quatre années qui viennent, il considère que tout semble déjà cadré pour que les budgets qui dégagent des excédents, concourent à la réalisation de ce programme d'investissement.

Il souhaiterait revenir à un moment donné sur le projet de territoire et que chacun puisse se mettre autour de plusieurs tables pour redéfinir un projet de territoire et donc se reposer, question de sens selon lui, sur les priorités d'action en direction des populations.

Il conclut en faisant le constat qu'il y a de moins en moins de commissions depuis quelques mois à se réunir et qu'elles réunissent de moins en moins de personnes. Il pense qu'il faudra être très attentif pour que l'on retrouve une participation nouvelle et redensifiée dans ces commissions.

M. Dominique DAVID demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur ce budget primitif 2022. Sans autre question, il propose de procéder au vote des budgets primitifs 2022.

Il indique que le budget primitif 2022 du budget principal se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : section de fonctionnement 28 175 880,61 € et section d'investissement 19 665 625,46 €.

Adoption à la majorité
1 contre (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 034 : Budget primitifs 2022 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que le budget primitif 2022 du budget annexe immobilier d'entreprises se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : en section de fonctionnement 183 871,98 € et en section d'investissement 700 796,98 €.

M. Bernard GAUDIN précise qu'il a voté contre le budget principal et qu'il s'abstiendra pour les autres budgets annexes.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 035 : Budget primitifs 2022 – Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID indique que le budget primitif 2022 du budget annexe zones d'activités économiques se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : section de fonctionnement 9 452 847,96 € et section d'investissement 6 118 365,46 €.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 036 : Budget primitif 2022 –BA – Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que le budget primitif 2022 du budget annexe Office de Tourisme se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : section de fonctionnement 251 080,68 € et section d'investissement 47 097,19 €.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 037 : Budget primitif 2022 – Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que le budget primitif 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se présente en équilibre en dépenses et en recettes, comme suit : section d'exploitation 350 299 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 038 : Budget primitif 2022 – Budget Annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU précise que le budget primitif 2022 du budget annexe SICTOM se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : pour la section de fonctionnement 5 048 361,72 € et pour la section d'investissement 2 966 498,64 €.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 039 : Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

M. Rudy BOISSEAU indique que le budget primitif 2022 du budget annexe REOM se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : pour la section de fonctionnement 1 648 096,97 € et pour l'investissement 392 3078,32 €.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Délibération n° 040 : Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Transports

M. Sébastien CROSSOUARD précise que le budget primitif 2022 du budget annexe transports se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit : section de fonctionnement 556 000 €.

Adoption à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

M. Dominique DAVID rappelle, comme pour les comptes de gestion, qu'un parapheur va circuler pour recueillir la signature des conseillers présents sur l'ensemble des huit budgets. Il convient que chacun procède à cette signature et ne bloque pas le parapheur.

Il précise que le film de présentation du budget sera mis en ligne sur la chaîne YouTube. Il considère que ce film est très intéressant dans sa conception et son montage. Il propose de ce fait aux conseillers communautaires de le visualiser avec leurs collègues des conseils municipaux ce qui leur permettra de découvrir l'ensemble des projets portés par l'intercommunalité dans tous les domaines de compétences.

- **Délibération n° 041 : Attribution de Compensation Communautaire – Année 2022**

M. Bernard GAUDIN fait un commentaire qu'il a déjà fait par le passé sur cette délibération. Il ne semble en effet pas certain que cette attribution traduise la réalité de l'exercice actuel ou actualisé des compétences telles qu'elles avaient été transférées à l'époque.

Il considère par ailleurs que la somme de 57 000 € en montant total de créance sur cette attribution que les communes concernées doivent à la collectivité, devrait être ramenée à 0. Il pense qu'il serait nécessaire de se mettre d'accord sur cette proposition.

Il souligne que ce montant représente à peine 1% du montant total et trouve qu'à un moment donné il faudrait que l'ensemble des collectivités qui sont en positif concourent à résorber ce déficit des quelques autres.

M. le Président indique qu'il a déjà entendu ce commentaire. Il fait observer que les communes qui sont déficitaires sont soutenues par d'autres actions de la collectivité. Il rappelle à ce titre que le 1^{er} janvier 2002, il y a donc 20 ans aujourd'hui, les élus de l'époque dont lui-même ont proposé la fusion de deux intercommunalités le Castelbriantais et l'Est Castelbriantais, passant ainsi de 12 à 19 communes.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2002, a été fondée une communauté de communes avec des bases extrêmement ambitieuses. Il rappelle que le ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT avait permis pour les communautés de communes qui le souhaitaient, de fusionner et de passer en taxe professionnelle unique, passant ainsi la collectivité à fiscalité propre.

Il souligne que certains ont dû oublier ces moments historiques. Pour autant, cette fusion a permis d'obtenir une dotation d'intercommunalité qui était à peine de 100 000 € avant la fusion, à 700 000 € puis à 800 000 € et à 1 000 000 €.

C'est ainsi, que des investissements structurants ont pu être réalisés tels que le réseau des bibliothèques dans les communes, la Médiathèque intercommunale, le Conservatoire Intercommunal et que les services à la population des 19 communes sans exception ont pu être développés.

Il fait remarquer qu'en 2002, la taxe professionnelle a été figée. A l'époque, la ville de Châteaubriant percevait de ses entreprises 3 021 229,53 € et encaissait même plus étant donné que ce montant était diminué en raison des transferts de compétences. Le montant s'élevait ainsi à 5 000 000 €. M. Rudy BOISSEAU, adjoint au Maire de la ville de Châteaubriant et en charge des finances, peut le confirmer car à chaque transfert de compétence la communauté de communes ne supporte pas la charge puisque la ville qui transfère sa compétence voit son attribution de compensation déduite.

M. le Président en conclut que l'opération est neutre et que la communauté de communes est gagnante deux fois, d'une part, car elle récupère une compétence sans la régler et qu'elle baisse d'autant l'attribution de compensation de la commune qui lui a transféré la compétence ; et d'autre part, parce que les recettes issues des taxes professionnelles des entreprises de la ville de Châteaubriant mais aussi des communes d'Issé et de Soudan, qui avaient des recettes économiques importantes, ont été figées du jour au lendemain. De ce fait, tous les investissements des entreprises ont bénéficié à l'ensemble de la collectivité.

Il met en parallèle le montant de la TPU de Châteaubriant en 2002 et celui perçu aujourd'hui s'il n'y avait pas eu la communauté de communes. Il souligne tous les terrains cédés, tous les investissements dans les entreprises, à l'image de Tetra Pak qui a investi il y a quelques années 20 000 000 € et qui investit aujourd'hui 100 000 000 €.

Il indique que le même constat peut être effectué sur la commune de Soudan avec l'entreprise FMGC il y a 20 ans, et l'entreprise FMGC aujourd'hui qui s'est considérablement développée.

Il souligne par conséquent que ce sont donc toutes les entreprises de l'intercommunalité et toutes les communes de l'intercommunalités qui ont bénéficié depuis 20 ans de recettes économiques nouvelles. Il ne comprend donc pas les propos de M. GAUDIN qui évoque des injustices.

Il fait remarquer que certaines personnes pensent que la TPU n'a pas été mise en place dans leur intérêt. Il peut leur répondre que la volonté de l'époque a permis à la communauté de communes de devenir une grande ville avec ses entreprises. Il prend l'exemple de l'entreprise ex ATLAS à Issé qui a fermé en 2006. Il souligne que la commune d'Issé a toujours perçu pendant ces années difficiles la même attribution de compensation.

A l'inverse, il précise que lorsque les entreprises ont investi sur la commune, c'est la collectivité qui en a bénéficié. Il insiste sur le fait que chacun comprenne que ces attributions de compensation sont figées sur la base de 2002 et que depuis 20 ans toutes les recettes économiques, qui ont explosées, bénéficient à tous les habitants de l'intercommunalité. Il ajoute que lorsqu'il y a un transfert de compétence, la commune qui transfère n'est pas gagnante puisque la collectivité lui déduit le coût du transfert sur son attribution de compensation.

Il importe selon lui, de rétablir la vérité, ce sont les communes qui n'avaient pas de recettes économiques qui ont pu bénéficier de l'action intercommunale. Il prend ainsi pour exemple une petite commune, comme le Petit-Auverné qui doit verser la somme de 18 964 €. Il souligne que la communauté de communes ne s'est pas contentée d'attribuer des fonds de concours, elle a agi en procédant à l'acquisition du Manoir de la Renaudière qui accueille aujourd'hui la bibliothèque et l'association Relais Accueil Proximité.

Il rappelle que ce fût une maîtrise d'ouvrage intercommunale et que la collectivité a donc pris en charge les coûts correspondants. Il se dit prêt à donner tous les bénéfices, commune par commune, de cette solidarité intercommunale qui a pu être mise en œuvre à partir des recettes de la collectivité.

Adoption à la majorité

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Délibération n° 042 : Fiscalité Intercommunale : vote des taux CFE, TF et TFNB

M. Dominique DAVID souligne que conformément au Débat d'Orientation Budgétaire et pour faire suite à la présentation du budget primitif, les taux sont maintenus pour l'exercice 2022.

Mme Brigitte MAISON souligne que les taux ne vont pas être modifiés mais que la base des valeurs locatives va être augmentée. Elle informe que suite à une réunion fiscale dernièrement, elle a appris que les taxes augmenteraient quoi qu'il en soit.

M. le Président explique que l'augmentation des bases est du ressort de l'administration de l'Etat et que les taux incombent aux élus. Il demande à ce titre, si des communes ont augmenté leurs taux cette année. Il précise que bon nombre de communes ont augmenté leurs taux d'un chiffre alors que les bases augmentent déjà. Il considère qu'une augmentation de 1,5 % reste encore raisonnable.

M. Hervé de TROGOFF estime selon lui qu'il n'est pas négligeable pour le contribuable d'augmenter de 1,5 %.

M. le Président ajoute que des villes ont décidé d'augmenter de 11%.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 043 : Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2022**

M. Hervé de TROGOFF précise qu'il n'a pas pu participer à la dernière commission finances et demande des explications sur le dernier paragraphe de la délibération : « Dans ce contexte il vous est proposé d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 ce qui correspond à 15,62 € par habitant sur la base de la population DGF de la communauté de communes ». Il demande si l'ensemble des habitants vont devoir payer.

M. Sébastien CROSSOUARD précise qu'il s'agit d'une moyenne sur le total de la population DGF.

M. Hervé de TROGOFF s'interroge sur le pourcentage de la population qui ne va pas payer.

M. Sébastien CROSSOUARD répond qu'il ne connaît pas précisément ce pourcentage mais il peut indiquer, puisque cela a été évoqué en conférence des Maires, qu'au niveau de l'EPTB et des différents établissements publics de têtes de bassin, des discussions au niveau national sont engagées pour que la taxe GEMAPI soit financée non pas par les propriétaires fonciers mais par tous les utilisateurs de l'eau, y compris le petit cycle de l'eau, donc la consommation journalière de l'eau potable.

M. Hervé de TROGOFF demande si cette modification interviendra en 2023.

M. Sébastien CROSSOUARD fait observer que ce sont des décisions qui seront prises par l'Etat. Des discussions sont en cours, la modification pourrait intervenir en effet en 2023.

Par ailleurs, M. Sébastien CROSSOUARD souhaite indiquer à M. Bernard GAUDIN, qui s'interrogeait précédemment sur la part GEMA et la part PI, qu'il lui fera part des chiffres précis.

Adoption à la majorité

2 abstentions (M. Hervé de TROGOFF – Mme Géraldine PINSON-LERAY)

- **Délibération n° 044 : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2022**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 045 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2022**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 046 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rougé**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 047 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Noyal sur Brutz**

Adoption à l'unanimité

Mme Edith MARGUIN remercie les conseillers communautaires de cette décision pour la commune de Noyal sur Brutz.

- **Délibération n° 048 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Louisfert**

Adoption à l'unanimité

M. Alain GUILLOIS remercie les membres de l'assemblée de cette décision pour la commune de Louisfert.

- **Délibération n° 049 : Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Erbray**

Adoption à l'unanimité

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET remercie les conseillers présents de cette décision pour la commune d'Erbray.

- **Délibération n° 050 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sion les Mines**

Adoption à l'unanimité

M. Bruno DEBRAY remercie les conseillers communautaires de cette décision pour la commune de Sion les Mines.

- **Délibération n° 051 : Convention pluriannuelle avec l'association Initiative Loire Atlantique Nord pour la période 2022-2024**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 052 : Tarifs des séjours été 2022**

M. Bernard GAUDIN pose une question classique. Il pense qu'un jour il conviendra de s'atteler à desserrer ces quotients familiaux. Il constate qu'ils sont à nouveau proposés sur 5 tranches. Il lui semble qu'il y a une différence entre une famille qui est en quotient 2 et qui paye 266 € et une famille qui est en quotient 5, et qui paye 355 €. Il estime qu'un travail doit être réalisé et qu'il a déjà été demandé à plusieurs reprises.

Il indique par ailleurs que ce travail a également été demandé pour la tarification de la piscine, pour la pratique culturelle et les inscriptions au conservatoire, de pouvoir élargir cette grille des quotients familiaux de façon à avoir une meilleure répartition des participations.

M. le Président répond qu'il faut pour autant en déduire qu'il s'agit d'une action qui est intéressante et qui a du succès.

Il rappelle que ces séjours coûtent 110 880 € à la collectivité. Il note que pour le coefficient 1, la famille règle 220 €, pour le coefficient 2, 242 €, pour le 3, 270 €, pour le 4, 292 € et pour le 5, 328 €. Il constate que ces montants ne représentent pour les familles que le tiers que cela coûte à la collectivité.

Il rappelle par ailleurs que ce sont 2 728 jeunes qui, grâce à la communauté de communes ont participé à ces séjours. Il indique que cette année, sur les 26 communes de l'intercommunalité, 23 communes ont envoyé des jeunes. Il note qu'il y avait plus de filles que de garçons. (72 filles pour 66 garçons). Toutes les communes, à l'exception de 3, étaient représentées. Il prend pour exemple la commune de Soudan avec 16 jeunes qui était la commune la plus représentée ainsi que la commune de Ruffigné avec 9 jeunes.

M. le Président souligne que cette action illustre l'intérêt de l'intercommunalité d'avoir bénéficié de moyens suite à la fusion. Les chiffres reflètent son succès. Il fait observer qu'il n'y a pas eu de séjours l'année passée en raison du contexte sanitaire et que ce fût un manque pour les jeunes.

Il rappelle également que la collectivité compte 19 animateurs, qui sont essentiellement des jeunes de l'intercommunalité. Ces encadrants ont commencé il y a quelques années, en participant aux séjours ski en tant que bénéficiaire. Il se réjouit ainsi que l'action mise en place pour l'obtention du BAFA ait permise cet encadrement principalement.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un gros effort financier pour l'intercommunalité mais que lorsque l'on participe à la soirée rétrospective des séjours ski en présence de l'ensemble des jeunes qui ont participé, on se sent conforté dans cette action qui a débuté en 2005.

M. Bénard GAUDIN fait remarquer que son intervention n'était pas dirigée contre l'action. Il s'agissait de réfléchir à une autre répartition de la charge pour les familles.

M. le Président lui demande s'il a connaissance d'un autre territoire qui finance une telle action à un tel degré d'investissement.

Mme Marie Irène BOUIN s'interroge sur les modalités de sélection des jeunes qui sont domiciliés hors du territoire communautaire et si cette sélection est basée sur le nombre de places restantes.

M. le Président répond qu'il est exceptionnel qu'un car ne soit pas rempli.

Mme Marie-Pierre GUERIN ajoute que ces séjours sont très attendus par les jeunes et qu'il y a beaucoup de demandes.

M. le Président précise que la priorité est donnée aux jeunes qui partent pour la première fois. Ceux qui sont partis une deuxième fois ne représentent que 7 %.

Adoption à l'unanimité

Economie

- **Délibération n° 053 : Déclaration d'Utilité Publique : enquête publique - projet d'extension de la société KUHN HUARD**
Expropriation en vue de l'acquisition d'une réserve foncière pour le développement de la société Kuhn Huard sur la zone d'activités Horizon à Châteaubriant – Réponse aux réserves formulées par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

M. le Président précise qu'une délibération importante va être présentée, il s'agit de la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet d'extension de la société KUHN HUARD. Il demande à M. Dominique DAVID d'en lire l'exposé.

Il propose une suspension de séance à l'occasion de l'intervention de M. Frédéric LACROIX, Directeur de la Société KUHN HUARD, dans quelques minutes.

SUSPENSION DE SEANCE

M. le Président remercie les conseillers communautaires d'avoir accepté cette suspension de séance. Il accueille M. Frédéric LACROIX qui connaît bien l'entreprise KUHN pour y travailler depuis de longues années. Il souhaiterait le remercier personnellement puisque ce soir, le conseil communautaire accueille le représentant de la première entreprise de l'intercommunalité. Il le remercie par ailleurs de son travail, car depuis sa prise de poste, il y a une vingtaine d'années, il a considérablement augmenté le chiffre d'affaires de l'entreprise qui a presque triplé. Il précise également que presque 200 emplois ont été créés. Il le remercie enfin et surtout d'avoir choisi le site de Châteaubriant pour ses projets d'investissements.

Il rappelle que le conseil communautaire a délibéré à deux reprises à l'unanimité en faveur de son projet. Il précise que le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à presque 100 % mais étant donné qu'il y a des réponses à apporter aux réserves émises, le conseil communautaire doit à nouveau délibérer.

M. le Président indique à M. LACROIX que par cette délibération, la collectivité manifeste sa volonté de l'accompagner.

Il explique qu'il paraissait intéressant que le directeur de l'entreprise puisse exposer lui-même ses projets. Il lui donne de ce fait la parole.

M. Frédéric LACROIX remercie M. le Président de l'accueillir au sein du conseil communautaire et de lui donner l'opportunité de présenter son projet.

Comme l'évoquait précédemment M. le Président, il indique qu'il connaît bien l'entreprise puisqu'il l'a rejointe en 2004, en tant que Directeur industriel. Depuis mai 2019, il est le Directeur Général suite au départ en retraite de M. Hervé ARLOT.

Depuis mai 2019, il a connu beaucoup d'événements et de perturbations mais ceux-ci n'ont jamais été un frein aux perspectives de développement de l'entreprise. Il indique que KUHN a toujours continué à croire en l'agriculture et continué à investir notamment sur le site de Châteaubriant.

Il souhaite présenter la société KUHN HUARD et le groupe dont elle fait partie. Il exposera ensuite, le projet d'extension qui est une partie des projets de l'entreprise.

S'agissant de la présentation du groupe, il informe que la société KUHN HUARD appartient à la société KUHN qui elle-même appartient au groupe BUCHER. Le groupe BUCHER est un groupe suisse avec une partie cotée à la bourse de Zurich.

Le groupe est composé de 5 divisions avec 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 14 000 salariés sur l'ensemble de la planète. Concernant le groupe KUHN, il précise qu'il représente 1.2 milliards d'euros de chiffres d'affaires avec 6 000 salariés soit 40 % du chiffre d'affaires du Groupe BUCHER. Il souligne que l'activité la plus importante est le machinisme agricole, ensuite on trouve BUCHER MUNICIPAL qui est une entité qui assure l'entretien du matériel de voirie et notamment des balayeuses et qui effectue le salage des routes l'hiver.

Il présente ensuite BUCHER HYDRAULICS qui fabrique des composants hydrauliques utilisés pour l'équipement de l'ensemble des matériels du Groupe BUCHER mais aussi des sociétés comme JOHN DEERE, etc...

Concernant la société BUCHER EMHART GLASS, il s'agit d'une entreprise qui fabrique des machines pour produire des bouteilles en verre qui connaît un très fort développement. Il souligne qu'à l'époque, on pouvait s'interroger sur l'avenir de cette société avec l'expansion du plastique. Après tous les changements de ces dernières années, cette société est en plein développement puisque l'industrie du contenant en verre s'est fortement développée.

Il présente la société BUCHER SPECIALS qui regroupe plusieurs entités dont une qui s'appelle BUCHER VASLIN installée à Chalonnes sur Loire qui fabrique des pressoirs à vin et cuves à vin. Une autre entité fabrique des pressoirs à jus d'orange, jus de fruit etc...

Il fait remarquer qu'une famille quelle qu'elle soit a une relation directe ou indirecte avec des activités du groupe BUCHER.

Concernant l'historique du groupe, il indique qu'il a été créé en 1928 à Saverne en Alsace. En 1946, la société intègre le groupe BUCHER. En 1987, le groupe KUHN rachète la société HUARD. Il précise qu'il est important de savoir qu'il s'agit de la première croissance externe, c'est-à-dire que c'est la première fois que la société KUHN rachète une autre entreprise. Cet achat démontre l'importance que peut apporter le groupe KUHN à la société et aux castelbriantais.

Concernant l'évolution du chiffre d'affaires du groupe KUHN depuis 1980, M. LACROIX indique que ce chiffre double tous les 10 ans avec des croissances internes comme pour l'entreprise KUHN HUARD mais aussi avec des croissances externes.

Le groupe possède des usines de fabrication aux Etats-Unis, au Brésil, plusieurs en France, une aux Pays Bas, et des filiales de distribution sur l'ensemble du continent.

Il précise qu'en France, on trouve KUHN HUARD à Châteaubriant, KUHN AUDUREAU à la Copechagnière, KUHN BLANCHARD à Cheméré, KUHN ARTECH à Corpe en Vendée et les 2 usines de la maison mère à Saverne et à Monswiller.

La société HUARD a été créée en 1828, et a été intégrée en 1987 au groupe KUHN. Le regroupement entre HUARD et KUHN s'est concrétisé en 1992 avec des synergies commerciales, les charrues deviennent rouges et s'appellent KUHN et non plus HUARD.

Autre étape importante, en 1999, une nouvelle usine est créée. Elle naît du regroupement sur un seul et même lieu du site de la rue des Vauzelles et du site de la rue du Québec. La rue du Québec a été retenue et est le site actuel de 17 hectares du siège de l'entreprise.

Il indique qu'en 2013, une réorganisation complète des flux de l'entreprise a été opérée car il a été constaté que compte tenu des perspectives d'évolution, le site commençait à être trop petit.

Aujourd'hui, l'entreprise est implantée sur 17,5 hectares, dont l'acquisition date de 1968. Il souligne qu'il n'y a pas eu d'extension depuis. Il ajoute que le site est couvert sur 51 000 m².

Par ailleurs, il communique des chiffres qui montrent l'évolution du site de 1999 à 2021. En 1999, l'entreprise comptait 295 employés équivalents temps plein et 5 familles de produits, 2 841 machines et 41 millions d'euros de chiffre d'affaires. En 2021, l'entreprise comptait 500 personnes équivalents temps plein (à ce jour, elle compte 560 salariés), il y avait 10 familles de produits, plus de 5 000 machines et 123 millions d'euros de chiffre d'affaires. Il complète en précisant que plus de 60 millions d'euros ont été investis sur le site de 1999 à 2021 sans compter la construction de l'usine à l'époque.

Il revient sur l'évolution des effectifs en insistant sur le fait que l'entreprise est passée de 295 personnes équivalents temps plein en 1999 à 500 personnes en 2021. Sur les 2 dernières années, ce sont plus de 50 personnes embauchées en CDI à KUHN HUARD à Châteaubriant.

M. LACROIX présente ensuite l'ensemble des produits fabriqués par le groupe KUHN. KUHN HUARD intervient sur le labour où l'entreprise est présente à 100 %. Elle fabrique en effet l'ensemble des charrues pour tout le groupe. Il souligne que toutes les charrues de la planète sont fabriquées à Châteaubriant avec une position de leader.

KUHN intervient également sur la préparation des sols. L'entreprise fabrique tous les appareils de déchaumage. KUHN HUARD Saverne réalise des traverses rotatives et l'usine implantée aux Etats-Unis fabrique des produits très typés tel le semoir de précision mono graine pour le maïs, la betterave etc...

Il précise que le matériel destiné à l'Europe, une partie de l'Asie, l'Australie, etc...est fabriqué à Châteaubriant. Le matériel destiné aux Amériques est fabriqué dans une usine au Brésil.

Il présente les 3 lignes de produits qui sont très importantes : le semoir, le déchaumage et le labour qui aujourd'hui, ont chacun des places très importantes au niveau de l'agriculture mondiale avec une très bonne image de marque et avec un très fort potentiel de développement pour l'entreprise.

Il explique l'ambition de l'entreprise en indiquant qu'elle lance un nouveau projet tous les 10 ans. En 2018, elle a lancé le projet « Vision 200 ». Il rappelle que le groupe KUHN est né en 1828. En 2028, il aura 200 ans. Cela explique le choix du nom du projet Vison 200 qui marquera le 200^{ème} anniversaire du groupe. L'objectif de ce projet pour le groupe KUHN est d'atteindre en 2028 un chiffre d'affaires d'1.4 milliard d'euros.

Cet objectif est traduit sur l'ensemble des sites. Il fait remarquer que les 50 % de progression annoncés précédemment est la contribution de KUHN HUARD à l'atteinte de cet objectif.

Il développe en indiquant que cette ambition se traduit au travers d'une stratégie qui porte sur beaucoup d'investissements industriels. Comme l'illustre l'article de presse paru dernièrement qui annonçait un investissement très important pour l'avenir de l'entreprise puisqu'elle va remplacer une presse qui a plus de 30 ans par une nouvelle. Ce projet à lui seul s'élève à 7 millions d'euros. Aujourd'hui, seul KUHN HUARD achète ce genre de machine en Europe. Ce sont des machines qui se vendent en Chine aux Etats-Unis mais aucune entreprise ne les achète en Europe.

L'entreprise achète en Europe étant donné qu'elle possède une fonderie à Saverne et une forge à Châteaubriant. Il fait observer que le savoir-faire et l'investissement font partie de la culture KUHN et de la culture BUCHER car ce sont des industriels. Par ailleurs, l'entreprise n'est pas dans une stratégie de délocalisation mais plutôt de localisation, de maîtrise de ses savoir-faire et pour cela, elle doit s'en donner les moyens et le groupe suisse auquel elle appartient le lui permet.

S'agissant des produits, l'entreprise est très bien implantée que ce soit en polyculture élevage ou dans les entreprises céréalières sur pratiquement l'ensemble de la planète où les exploitations utilisent des produits qui correspondent à ce que l'entreprise fabrique. KUHN est également très bien implantée, et c'est d'ailleurs son fort potentiel de croissance, sur les exploitations de grandes dimensions appelées les XL et XXL. En labour, actuellement, l'entreprise fabrique des charrues jusqu'à 12 corps. L'entreprise travaille par ailleurs sur des prototypes jusqu'à 14 corps.

Pour les appareils de déchaumage, l'entreprise fabrique des machines jusqu'à 12 mètres voire 14 mètres de largeur de travail au sol. Le semoir présenté sur le diaporama peut aller aujourd'hui jusqu'à 12 mètres de largeur. L'entreprise a fabriqué des pré séries cette année et elle peut proposer jusqu'à 18 mètres de large.

Il souligne que ces machines peuvent paraître trop grandes mais elles commencent aujourd'hui à être vendues en France. Elles sont par ailleurs beaucoup vendues en Australie, dans les pays de l'Est, en Roumanie, en Pologne, en Allemagne, et puis non loin de Chartres, etc...

Il s'agit d'une tendance dans l'agriculture mais il est important pour l'entreprise d'être très présente dans le développement afin de ne pas laisser des concurrents allemands occupés seuls la place sur ces marchés.

L'objectif de l'entreprise est qu'en 2028, ces volumes de produits représentent 35 % de son chiffre d'affaires sachant qu'il était de 18 % l'an dernier.

Pour ce qui est du site de Châteaubriant, il montre une vue aérienne sur laquelle n'apparaît pas quelques constructions car elle date d'après 2013, lorsque l'entreprise a réalisé d'importants travaux d'infrastructures.

Il situe la partie fabrication et le potentiel d'expansion qui est de 10 000 m² couvert. Il s'agit d'une réserve de croissance pour le secteur fabrication (partie mécano soudure usinage...).

M. LACROIX indique que de l'autre côté, se situe la partie montage / expédition qui commence à être saturée. Il précise qu'aujourd'hui, il n'y a plus de place. Le site arrive donc à saturation à cet endroit surtout avec les problématiques d'approvisionnement rencontrées depuis plus d'un an compte tenu du contexte sanitaire mais également eu égard au conflit entre la Russie et l'Ukraine depuis le début du mois de mars qui a stoppé les exportations vers ces pays.

Au regard de cette saturation, il indique que l'entreprise a le projet d'acquérir 10 hectares supplémentaires pour déplacer le stockage d'un certain nombre de composants et de machines ainsi que le service expédition pour les transférer sur cette extension.

Il explique que ces 10 hectares seront presque scindés en deux avec une partie pour du stockage de composants et de matériels et une partie pour réaliser des aires de démonstration. Le fait d'éloigner le site des expéditions et le stockage permettra à l'entreprise de bénéficier d'un potentiel d'extension pour la partie montage. Concernant la fabrication, il indique que la superficie est déjà acquise. Toutefois, l'entreprise a besoin de potentiel pour agrandir ses bâtiments de montage afin de travailler dans de bonnes conditions pour monter ces machines de grande dimension. Il convient de faire de la place et trouver d'autres endroits pour stocker.

Il précise qu'il faudra enjamber la voie ferrée mais que cela était envisagé dès le départ. Sur les 10 hectares, il indique qu'une partie restera en terrain agricole pour réaliser des démonstrations. Il prend pour exemple les démonstrations organisées ces dernières semaines sur la commune du Petit Auverné, en limite avec le Grand Auverné. A cette occasion, 150 personnes de 20 pays différents ont été accueillies pendant 3 semaines. Le GAEC qui a accepté de prêter ses terres pendant une période de 3 semaines, n'a pas été en mesure de cultiver lesdites terres alors qu'il aurait pu le faire compte tenu de la météo clémente. La logistique pour ce type d'événement est conséquente avec l'installation de barnums pour permettre aux personnes de déjeuner sur place, l'installation de toilettes chimiques, etc... M. LACROIX souligne que tout est mis en œuvre pour recevoir ces personnes dans des conditions les plus convenables possibles.

L'entreprise souhaite donc avoir une certaine autonomie. En effet, dans quelques semaines, plus aucune terre ne sera disponible dans la région car les cultures seront semées. L'entreprise ne pourra plus recevoir ses clients pour réaliser des démonstrations. C'est la raison pour laquelle l'entreprise veut une certaine autonomie. Elle souhaite pouvoir organiser des démonstrations régulièrement tout au long de l'année avec pour conséquences des retombées économiques significatives en termes d'hôtellerie de restauration etc...pour le territoire.

M. LACROIX complète en indiquant que si l'entreprise souhaite réaliser des démonstrations aujourd'hui, en dehors des périodes de semis, il faut se rendre à Saverne, où se trouvent deux fermes agricoles de 300 hectares ce qui suppose de faire transférer toutes les machines. Au-delà, c'est autant d'activité qui est perdue pour les restaurateurs et les professionnels de l'hébergement du secteur du castelbriantais.

Il revient sur la partie stockage indiquée sur le plan projeté en indiquant qu'aujourd'hui les parties matérialisées en bleu signifient que 3 permis de construire sont en cours de rédaction. L'entreprise n'a pas d'autre choix que de construire. Elle ne peut plus laisser travailler ses salariés dans de telles conditions au vu du niveau de saturation auquel elle est arrivée.

Il indique qu'aujourd'hui, l'entreprise a prévu 1 400 m² pour du montage et 1 400 m² plus 2 400 m² pour du stockage couvert correspondant aux permis de construire en cours de rédaction.

Afin de réaliser ces extensions, il fait observer qu'il est nécessaire de faire de la place. La réserve de fabrication a commencé à être décaissée afin d'empiercer 6 000 m² pour stocker des machines et des composants.

Il espère que les permis de construire seront acceptés mais normalement il ne devrait pas y avoir de problème car l'entreprise a toujours respecté les règles d'urbanisme. Il souligne toutefois que les 6 000 m² qui sont en train d'être empiérrés devront être libérés d'ici un an car le projet d'extension de la partie mécano soudure est déjà dans les cartons.

Suite à la crise sanitaire, l'entreprise a constaté qu'en termes de capacité mécano soudure en France, il y avait saturation. Il n'y a en effet plus de soudeurs en France, M. LACROIX considère qu'il faut en avoir conscience et qu'il est important que les politiques l'admettent également même si à Châteaubriant, on en trouve encore. M. LACROIX souligne que c'est aussi pour ce constat que le groupe KUHN croit beaucoup en KUHN HUARD. L'entreprise arrive à assurer des formations, à recruter des salariés alors que dans certaines régions de France, ce n'est plus possible car il y a une pénurie de soudeurs dans certaines régions.

L'objectif de l'entreprise est de pouvoir réintégrer sur le site de Châteaubriant un volume de mécano soudure. Entre l'achat des robots et le moment où c'est opérationnel, il faut former les opérateurs à savoir entre 2 et 3 personnes par robot. Aujourd'hui, l'entreprise compte 33 robots sur le site.

M. LACROIX insiste sur le fait que l'entreprise commence aujourd'hui à être freinée. Il est donc important pour KUHN HUARD que ce projet se concrétise. Le groupe les attend beaucoup.

Il rappelle que le 23 mars, il a demandé à M. le Président de la communauté de communes d'intervenir auprès du Président du groupe KUHN qui était présent à Châteaubriant afin qu'il le rassure. A ce jour, le Président du groupe est conscient que l'entreprise est à saturation au niveau du site. Il a conscience des conditions de travail et il connaît le potentiel de l'entreprise au niveau du développement des produits. Le carnet de commandes de l'entreprise est complet même compte tenu du conflit entre l'Ukraine et la Russie. L'entreprise fabrique des produits à très forts potentiels. Elle a réalisé plein de nouveaux produits ces dernières années qui plaisent, et elle a une très très forte demande.

En conséquence, il souligne que l'entreprise doit être capable d'adapter le site pour pouvoir fabriquer ces machines. Elle se bat actuellement pour trouver des solutions à Châteaubriant.

Il remercie M. le Président de lui avoir donné l'opportunité d'intervenir à la présente séance et d'exposer directement son projet au lieu de le découvrir dans la presse.

M. le Président remercie à son tour M. LACROIX. Il invite les conseillers à poser leurs questions ou formuler leurs remarques.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur l'évolution du projet sur les 10 hectares. Il constate que 5 hectares restent à destination de démonstrations et que les 5 autres hectares sont plutôt destinés à du stockage de matériel. Il demande sur quel type de surface seront stockés ces matériels, si l'entreprise va empiérrer, goudronner ou est ce qu'elle a trouvé d'autres supports.

M. Frédéric LACROIX répond qu'il y a deux types de stockage : les composants et les machines. Les machines sont sur roues, ce sont des machines portées pour lesquelles il est préférable de les déposer sur de l'enrobé. Quant aux composants, ils sont stockés dans des racks en hauteur, avec des pressions en descente des montants assez forts, le béton est ainsi privilégié.

Il ajoute que les surfaces à couvrir sont bien définies car il faut permettre aux sols de ne pas être totalement imperméabilisés en alternant entre des zones de stockages et des zones de roulage. Il rappelle que le site a été complètement réaménagé en 2013 avec la construction du périphérique, du restaurant d'entreprise et de d'autres extensions. Il ajoute que plus de 50 arbres ont été plantés à différents endroits.

Il indique que KUHN compte beaucoup de fils d'agriculteurs et informe qu'il en est un également. Le sujet de l'environnement parle à chacun. Même si ce sont des industriels, ils ont toutefois le respect de la terre car elle nourrit l'homme. Ils en sont très conscients.

Il informe que sur les 10 hectares, sont prévues des zones vertes. Des arbres vont être plantés autour du terrain de démonstration.

M. Bernard GAUDIN a relevé que sur les 10 hectares existe une emprise pour une canalisation de gaz. Il demande si elle gêne le projet et comment l'entreprise va la contourner dans les aménagements projetés.

M. Frédéric LACROIX fait remarquer que le poste de livraison de gaz ne se trouve pas sur le terrain mais à côté. GRDF est propriétaire de cette zone et elle le restera. Elle ne passe pas sur le terrain et il n'y a pas d'emprise à ce niveau-là.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur les incidences immédiates de la guerre en Ukraine sur l'activité de l'entreprise et demande à connaître les conséquences sur les marchés à venir concernant l'entreprise.

M. Frédéric LACROIX ne cache pas qu'il y a des conséquences directes mais que tout le monde dans la salle est concerné directement ou indirectement avec le drame qui se passe actuellement en Ukraine.

Au niveau de l'activité de l'entreprise, il explique que s'est opérée une réorganisation en termes de priorités de montage. Le conflit est survenu à un moment où l'entreprise était en très forte activité pour ces pays-là. Il a donc été nécessaire de ralentir l'activité.

Il poursuit en indiquant qu'aujourd'hui, l'entreprise n'effectue plus de montage pour ces pays et que cela a donc un impact. Toutefois, cet impact est compensé par la mise en place de plans de substitution. L'entreprise a la chance d'avoir un carnet de commandes très fourni et très long sachant que pour fabriquer un tracteur ou du matériel, l'entreprise n'a pas besoin de 15 jours mais de plusieurs mois voire années dans certains cas pour les fabriquer.

Il indique que début mars, l'entreprise a remonté des commandes prévues initialement au deuxième semestre qu'elle réalise actuellement et ce, en accord avec les clients. Il précise que ce sont des machines programmées au deuxième semestre car le premier semestre était plein. Il souligne que tous les clients donnent leur accord au vu du cours actuel des céréales. Ils sont preneurs.

L'entreprise travaille actuellement pour la France, la Pologne et l'Allemagne, plus que ce qu'elle avait prévu initialement.

Il précise qu'aujourd'hui il n'y a pas d'embargo pour le matériel agricole vis-à-vis de l'Ukraine. La guerre est la plus importante difficulté pour eux. Pour la Russie, il n'existe pas d'embargo non plus pour le matériel agricole. Si l'entreprise le voulait, elle pourrait continuer mais elle ne monte plus de machines. Les machines en stock vont toutefois finir par partir.

Il précise ne pas savoir quand l'entreprise pourra remonter des machines pour ces pays et informe que des réunions se tiennent actuellement au niveau de l'Europe pour savoir si un renfort des embargos sera opéré. Il souligne que le matériel agricole sera peut-être concerné à un moment donné mais que l'entreprise s'adaptera comme elle a su s'adapter depuis 2 ans.

M. Hervé de TROGOFF s'interroge sur les concurrents de l'entreprise. Il a relevé que l'entreprise souhaitait, pour ses machines XXL, développer son chiffre d'affaires de 18 à 36 % et qu'elle craignait ses concurrents allemands. Il demande quels sont-ils.

M. Frédéric LACROIX répond que ces concurrents sont pour exemple, HORSCH Vaderstadt, Amazon. Vaderstadt n'est pas allemand mais est situé en Europe du nord. Il s'agit d'une concurrence très agressive.

Il ajoute que KUHN est le numéro 1 mondial avec 1.2 milliard, le deuxième est à 800 millions pour KRONE avec une partie pour les remorques et semi-remorques sur la route. Toutefois, HORSCH représente 400 à 500 millions c'est-à-dire la moitié de KUHN mais qu'il ne faut pas leur laisser la place.

Il précise que KUHN a développé des produits qui ont du succès. Il rappelle que les charrues et les déchaumeurs sont développés à Châteaubriant. De plus, les bureaux d'études sont sur place. L'entreprise dispose de tous les savoir-faire sur le site et le groupe croit en eux. Ils leur ont dit de « foncer », toutefois pour cela il leur faut de la place car le site est plein. Il rappelle que l'acquisition de la surface actuelle de terrain date de 1968 et que, depuis, l'entreprise n'a pas racheté un m² de plus.

M. Patrick GALIVEL souhaite poser une question en rapport avec le coût des matières premières. Il demande s'il y a un impact sur l'approvisionnement.

M. Frédéric LACROIX répond que s'agissant des aciers, l'entreprise a déjà dû faire face à une augmentation des prix en 2021. En effet, les conséquences de la pandémie ont créé une désorganisation complète de l'économie mondiale qui aujourd'hui se rattrape. Il y a en effet une demande très forte ce qui engendre une pénurie de composants électroniques, une pénurie d'acier, etc...

Il indique qu'il y a deux ans, l'entreprise achetait l'acier à 600 € la tonne. Il fait remarquer que les contrats ont été signés pour le 1^{er} semestre 2022 à 1 200 voire 1 300 € la tonne. Le prix a donc été multiplié par deux.

Il précise qu'en février, les coûts tendaient à la baisse parce que le marché de l'automobile ralentissait. Cependant, la crise Russe / Ukrainienne s'est déclenchée. La Russie est un très gros fournisseur de minerai sur la planète, il s'agit également d'un très gros fournisseur de brames qui sont d'immenses blocs d'acier qui vont servir aux usines de laminage à faire de la tôle. L'entreprise utilise d'ailleurs ces tôles de 15 ou 20 mm.

Il fait le constat à ce jour que le prix n'est plus de 1 200 mais 1 600 € la tonne et c'est une réalité.

Egalement, il informe que certains aciers au niveau des forges sont spécialement développés pour l'entreprise qui en a l'exclusivité. Elle est d'ailleurs obligée de passer des commandes sans prix pour bloquer des places de production. Le prix est connu un mois avant la livraison.

Il fait le constat qu'il y a aussi une pénurie de pneumatique. Les usines MICHELIN se sont arrêtées car la Russie est un gros producteur de noir de carbone qui rentre dans la fabrication des pneumatiques. L'entreprise a dû livrer des charrues sans roue du fait de cette pénurie. Elle ne peut pas utiliser de pneus rechapés sur ses matériels, les pneus doivent obligatoirement être neufs.

S'agissant de l'électronique, il indique que la situation est désastreuse car il n'y a plus de composants, de connecteurs... L'entreprise est obligée de demander à ses propres acheteurs, d'acheter des composants électroniques pour les fournir ensuite aux sociétés qui leur livrent les modules. Les acheteurs font le tour du monde via internet pour trouver les bonnes références. Il fait remarquer que les acheteurs de KUHN HUARD n'ont jamais fait cela et que ce n'est pas leur métier. Toutefois, l'entreprise va payer pour exemple un microprocesseur à 15 € au lieu de 1 €. Malgré cela, l'entreprise est satisfaite car elle peut ainsi faire fonctionner l'usine et permettre à ses salariés de ne pas être en activité partielle.

Il rappelle que l'entreprise a connu l'activité partielle en 2020 et qu'elle n'a pas envie de connaître à nouveau cette situation. Certaines entreprises mettent en place l'activité partielle et arrêtent leur usine. KUHN est contre cela, elle préfère que l'usine fonctionne. Il souligne que de plus, arrêter une usine pour la redémarrer coûte des millions d'euros. L'entreprise a bien eu conscience de ce coût qu'elle a dû supporter en 2020.

M. Philippe DUGRAVOT rappelle la visite de l'entreprise qui s'était déroulée en 2007, en présence du Préfet BOUCAULT et du ministre des collectivités locales. A cette époque, KUHN avait un effectif bien inférieur à celui d'aujourd'hui. Il mesure à ce jour, au travers des marges de développement, ce qu'est en train de devenir le site à la fois pour le groupe et pour le territoire castelbriantais. Il pense qu'il est nécessaire que chacun ait cela à l'esprit, dans un moment où la situation est complexe et difficile mais où il y a ces perspectives de développement essentielles pour le territoire.

M. Jean-Michel DUCLOS fait le constat que l'agriculture est presque victime du succès de l'entreprise car dans les coopératives, il n'y a plus de chauffeurs pour conduire leurs propres machines étant donné que KUHN absorbe cette main d'œuvre. Il demande à connaître la politique de recrutement de l'entreprise.

M. Frédéric LACROIX répond que l'entreprise embauche des gens qui ont envie de travailler. Il précise qu'aujourd'hui, le frein par rapport à la croissance de l'entreprise n'est pas le recrutement. Pourtant ce n'est pas le cas dans certaines régions de France, où le groupe a d'autres usines. L'entreprise a la chance d'avoir encore beaucoup d'enfants d'agriculteurs et leurs parents sont fiers de les voir rentrer chez KUHN. Il précise toutefois que l'entreprise ne compte pas que des enfants d'agriculteurs et que la porte est ouverte à tout le monde mais KUHN reste une entreprise attractive sur Châteaubriant, c'est une réalité.

M. Sébastien CROSSOUARD s'interroge sur la formation. L'entreprise KUHN est implantée sur Châteaubriant depuis très longtemps. Certains salariés doivent y avoir passé toute leur carrière. Il doit y avoir un turn over. Il demande si l'entreprise rencontre des difficultés à recruter des jeunes.

Il précise que l'intercommunalité a lancé des formations pour l'industrie au niveau des soudeurs. Il demande si l'entreprise a recruté des jeunes qui ont bénéficié de cette formation.

M. Frédéric LACROIX répond par l'affirmative. Des recrutements ont été effectués au niveau des soudeurs et au niveau de l'usinage. Il précise qu'il y a aussi des formations mises en place par le GRETA. L'entreprise profite en effet de cette offre de formation qui concerne des métiers qui, dans certaines régions, étaient complètement oubliés. Il indique qu'à une époque, ces métiers n'étaient pas très attractifs. Toutefois, aujourd'hui, l'entreprise reçoit des candidatures de personnes qui ne veulent plus forcément travailler dans le secteur tertiaire comme cela était le cas il y a encore quelques années.

M. le Président souligne que la soudure est un des objectifs de la collectivité avec le projet ACIER +. La formation va être renforcée. Elle a en effet déjà commencé dans des locaux de la communauté de communes, il y a déjà 2 ans. Le projet ACIER + sera un centre départemental de formation.

Il rassure M. LACROIX, comme il a pu le faire devant son Président le 23 mars dernier, en lui faisant part du soutien de la collectivité sur laquelle il peut compter. D'une manière plus personnelle, il rappelle que le Maire de la ville, dont il était le fils, avait effectué un déplacement en 1987 à Saverne. Il souligne, comme cela a été dit précédemment, que l'entreprise HUARD avait des difficultés et qu'il fallait retrouver un repreneur.

M. le Président précise qu'il avait accompagné son père à Saverne. Ce dernier avait demandé à M. WEBER de faire le pari de racheter HUARD à Châteaubriant. Au vu de ce qu'est devenue l'entreprise aujourd'hui, il pense qu'il avait été un visionnaire.

Il indique à M. LACROIX que l'entreprise peut compter sur tous les élus et plus particulièrement sur sa volonté d'accompagner KUHN.

M. Frédéric LACROIX le remercie. Il rappelle à l'assemblée que les actionnaires du groupe étaient présents à Châteaubriant le 7 septembre 2021. C'est à cette occasion que le projet d'acquisition de la presse ainsi que le projet d'achat de terrains leur ont été présentés. Ces actionnaires sont une famille, ce ne sont pas des actionnaires dans des bureaux en verre à l'autre bout de la planète. Ce sont des gens qui visitent toutes leurs usines tous les ans. Il est très important pour la présidence du groupe KUHN de savoir que l'entreprise a le soutien des collectivités du territoire. Il fait remarquer que trop d'entreprises se battent aujourd'hui contre leur collectivité. Ces situations n'attirent pas l'investissement.

Il indique que les actionnaires et le Président du groupe sont conscients de l'accompagnement de l'entreprise par la communauté de communes. L'entreprise ne sollicite pas d'accompagnement financier mais une aide pour se développer, pour s'agrandir, pour recruter, pour réaliser les démarches administratives. En effet, parfois certaines situations dépassent l'entreprise mais elle peut compter sur le soutien très fort de la collectivité. Il remercie l'assemblée à ce titre.

M. le Président propose qu'une visite de l'entreprise soit organisée cette année.

M. Frédéric LACROIX répond positivement à cette proposition.

M. le Président précise que tous les conseillers communautaires présents seraient ravis de découvrir l'entreprise qui possède notamment une partie robotique exceptionnelle et impressionnante.

M. Frédéric LACROIX informe qu'en septembre 2023, l'entreprise aura installée une magnifique presse de 350 tonnes mais que la visite peut être fixée avant.

M. le Président répond qu'il serait intéressant d'effectuer cette visite cette année.

M. Frédéric LACROIX acquiesce.

REPRISE DE LA SEANCE

M. le Président considère qu'il était important que M. LACROIX intervienne devant le conseil communautaire.

Adoption à l'unanimité

Personnel – Administration Générale – Mutualisation

Personnel

- **Délibération n° 054 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements**

Adoption à l'unanimité.

Mobilité

- **Délibération n° 055 : Tarifs de location des vélos à assistance électrique**

Adoption à l'unanimité.

M. le Président souhaite excuser Valérie GAUDIN qui a contracté le virus du COVID et Romain PRIOU étant souffrant ce jour et qui avait remarquablement préparé la délibération sur KUHN.

Il souhaite également remercier les services et particulièrement Raphaëlle RAYNAUD puisque les finances étaient à l'ordre du jour de la présente séance.

Il remercie par ailleurs toute l'équipe ainsi que tous les membres de l'assemblée et souhaite une bonne soirée à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président,


Alain HUNAUULT